

Abeilles : 400 élus s'engagent à les protéger

■ Près de 400 élus, dont 186 parlementaires, ont signé hier matin à l'Assemblée nationale une Charte de soutien aux abeilles et aux apiculteurs, par laquelle ils s'engagent à renoncer aux pesticides toxiques pour ces butineuses dans leurs collectivités respectives.

"Après avoir survécu à tous les changements climatiques, les abeilles sont menacées en raison de mutations profondes de l'environnement dues notamment à des pratiques agricoles inadaptées et particulièrement l'emploi abusif de produits phytosanitaires", écrivent ces députés et sénateurs, auxquels se sont joints quelque 200 élus d'Ile-de-France. Parmi eux, des Verts, tels le député Yves Cochet ou la sénatrice Marie-Christine Blandin, mais aussi des élus de toutes appartenances et régions comme Claude Bartolone (PS) de Seine-Saint-Denis, Aurélie Filipetti (PS) de Moselle, André Chassaigne (PCF) du Puy-de-Dôme et Martial Saddier (UMP), député de Haute-Savoie et auteur d'un rapport sur la filière apicole en 2008.

Un tiers des colonies d'abeilles disparaît en France chaque année

Alarmés par le constat selon lequel, "en France, depuis 1995, près de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année", ils s'engagent "à ne pas utiliser de produits



PHOTO ARCHIVE D.R.

La France n'est pas épargnée par la mortalité des abeilles.

phytosanitaires toxiques pour les abeilles dans les espaces verts des collectivités", à "ne pas favoriser la mise en culture de plantes OGM" et à soutenir une "agriculture respectueuse de l'environnement". Cette charte, symboliquement signée à l'Assemblée nationale, est une initiative de l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) avec le MDRGF (Mouvement pour la défense et le respect des générations futures), la Ligue pour protection des oiseaux et Agir pour l'Environnement notamment.

Avec l'appui des élus, en pleine année internationale de la Biodiversité, ces associations espèrent "remettre en question l'escalade chimique" qui menace, estiment-elles, l'ensemble

des insectes pollinisateurs.

Or, rappelle la Charte : "Plus de 80 % de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles (et) près de 40 % de notre alimentation (fruits, légumes, oléagineux...) dépend exclusivement de l'action fécondatrice des abeilles". Par ailleurs, l'apiculture française représente 117 millions d'euros de chiffre d'affaires, près de 100.000 emplois et 2 milliards d'euros engendrés par l'action pollinisatrice des abeilles.

Il n'en demeure pas moins que cette charte ne met pas les élus de la majorité en porte-à-faux puisqu'elle n'évoque pas les logiques économiques qui conduisent à l'utilisation des produits phytosanitaires toxiques.